



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 Budget et Programme triennal d'immobilisations

#### PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

#### 1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

#### 2. Formalités de convocation

2023.12.39

**ATTENDU** l'article 153 du *Code municipal*.

**Il est proposé par :** Danny Quesnel  
**Et résolu :**

**DE CONFIRMER** que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

2023.12.40

**Il est proposé par :** Catherine Venne  
**Et résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 Budget et Programme triennal d'immobilisations

#### 4. Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024

2023.12.41

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a préparé un budget contenant les dépenses anticipées pour l'année 2024 et des revenus équivalents à ces dépenses.

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

**Il est proposé par :** Guylaine Perreault  
**Et résolu :**

**D'ADOPTER** le budget pour l'année financière 2024, montrant des revenus et dépenses équilibrées s'élevant à 2 852 197 \$, et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, lesquels sont annexés au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Période de questions

Aucune question.

#### 6. Levée de la séance

2023.12.42

**Il est proposé par :** Chantal Robichaud  
**Et résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 19h45.

---

Michel Ricard,  
Maire

---

Chantal Duval,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Michel Ricard,  
Maire